

Guide de saisie téléservice Orientation - parents de 3^{ème}

Pour la campagne d'orientation 2020-2021, le téléservice Orientation, intégré au portail Scolarité Services, et accessible avec les identifiants e-lyco, permet aux parents des élèves de 3^{ème} :

- de saisir des demandes d'orientation lors de la phase provisoire (2^{ème} trimestre) et de la phase définitive (3^{ème} trimestre),
- de consulter les réponses du conseil de classe aux demandes formulées,
- d'accuser réception (phase provisoire) ou de faire part de leur accord ou désaccord (phase définitive) suite aux réponses du conseil de classe,
- de consulter la décision d'orientation du chef d'établissement.

Si vous rencontrez des problèmes pour la connexion ou la saisie (le compte d'un représentant légal étant nécessaire), n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat du collège.

Étapes de saisie sur le téléservice (valables pour les phases provisoire et définitive) :

1. Connexion au téléservice

Le téléservice est accessible par le portail Scolarité services. La connexion se fait au moyen d'un compte Educonnect ou Franceconnect :

- le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe;
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



Après la connexion, il faut choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés à gauche de l'écran

2. Saisie des intentions provisoires

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- il doit saisir au moins 1 intention;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP);
- le rang détermine l'ordre de préférence;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

The screenshot shows the 'SERVICE EN LIGNE ORIENTATION' interface. On the left is a purple sidebar menu with options: MON COMPTE (with a gear icon), ACCUEIL, ORIENTATION (highlighted), AFFECTATION APRÈS LA 3^e, FICHE DE RENSEIGNEMENTS, BOURSE DE COLLÈGE, COLLEGE VILLARS, CONTACT (with a phone icon), and SE DÉCONNECTER (with a back arrow icon). The main content area has a header 'SERVICE EN LIGNE ORIENTATION' and a progress bar with three steps: 1 Intentions provisoires (active), 2 Choix définitifs, and 3 Décision. Below the progress bar, it says 'Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.' and 'Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' A heading reads 'Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :'. Below this is a form for 'Intention 1' with a blue callout box stating 'Le rang détermine l'ordre de préférence'. The form contains three radio button options: '2de générale et technologique ou 2de STHR' (selected), '2de professionnelle', and '1re année de CAP'. A red error message says 'Vous devez sélectionner une voie.' To the right of the form is another blue callout box: 'Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées' with icons for down, up, and delete. At the bottom of the form are buttons for 'AJOUTER UNE INTENTION', 'ANNULER', and 'VALIDER'. A red warning message at the bottom of the page reads 'Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.' A final note in a box at the bottom states: 'Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.'

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

Si le représentant coche 2^{de} GT ou 2^{de} STHR, il n'a pas d'autres informations à compléter

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ?

2^{de} professionnelle

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

1^{re} année de CAP

AJOUTER UNE INTENTION

Voie professionnelle

Si le représentant légal coche 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP, et si le paramétrage académique l'a autorisé, il peut indiquer le métier ou la formation qui intéresse l'élève. Il s'agit d'un champ libre dans lequel il peut noter ce qu'il souhaite. Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, mais il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités professionnelles ou des familles de métiers.

Le représentant a la possibilité de cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle souhaitée : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ?

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3e » distribué par votre établissement.

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Métier ou formation

Champ libre

Sous statut scolaire ?

Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1



2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier

Métier ou formation

Sous statut scolaire ?

Sous statut d'apprenti ?

Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

3. Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.



Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de mails récapitulatifs

Mail reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 08/10/2020 à 12:43:39, nous vous confirmons par cet email que votre (vos) intention(s) provisoire(s) a (ont) bien été enregistrée(s) pour l'élève **Prénom NOM**

En voici le récapitulatif :

- **Intention 1** : 1re année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

- **Intention 2** : 2de professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement).

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

Mail reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 08/10/2020 à 12:43:39 par **Prénom NOM du représentant qui a saisi les intentions**, nous vous informons par cet email que l'(les) intention(s) provisoire(s) a (ont) bien été enregistrée(s) pour l'élève **Prénom NOM**

En voici le récapitulatif :

- **Intention 1** : 1re année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

- **Intention 2** : 2de professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Il est possible d'apporter des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rapprochant du responsable qui a saisi la demande. En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 1^{re} année de CAP

Avis favorable

Métier ou formation demandé : Ebéniste

Statut scolaire demandé

Intention 2 : 2^{de} professionnelle

Avis favorable

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier

Statut scolaire demandé

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant

S'il quitte la page sans accuser réception, une fenêtre pop-up s'ouvre pour l'avertir :

Vous n'avez pas validé l'accusé de réception, êtes-vous sûr de vouloir quitter cette page ?

OK

Annuler

DATE DES PHASES PROVISoire ET DEFINITIVE SUR LE FLYER RECAPITULATIF
EN DERNIERE PAGE